

Ministère de l'Aménagement  
Du Territoire, de l'Urbanisme,  
Chargé des Affaires Foncières  
et des Transports Terrestres



وزارة التخطيط العمراني والإسكان  
والمرافق العامة، مكلف بشؤون  
الأراضي  
والنقل البري  
هو

Ref: 21/183 PEPKOR/UGP/COR

**PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE**

**Composante 1 : Relèvement et résilience du secteur du logement/habitat**

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'UNITÉ DE GESTION DE PROJET (UGP)  
DU PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE ET LE  
LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT  
(LNTPB)**

## Protocole d'accord

**Entre,**

Le Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience logé au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme en charge des Affaires Foncières et des Transports Terrestre, représenté par son Coordonnateur, Monsieur Hassani Bacar Maecha, d'une part

**ET**

Le Laboratoire National des Travaux Publics et Bâtiments (LNTPB), représenté par son Directeur, Monsieur Abdallah Ali, d'autre part.

Ci-après dénommés « les parties ».

Considérant les textes en vigueur relatifs au code de l'urbanisme et de la construction ; voté en 2011 et promulgué en 2012 ;

Considérant l'accord de financement N° P171361 entre la Banque Mondiale et le Gouvernement de l'Union des Comores relatif au Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience signé le 25 décembre 2019 et en vigueur depuis le 9 mars 2020<sup>1</sup>;

Considérant le Décret N°13-119/PR du 15 Novembre 2015 portant création de Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment en matière de suivi, contrôle qualité et Etudes Géotechnique ;

Les parties se sont convenues sur les dispositions suivantes :

---

<sup>1</sup> Lien vers l'accord de financement :

<http://documents1.worldbank.org/curated/en/767601578409491259/pdf/Official-Documents-Financing-Agreement-for-Credit-6529-KM-and-Grant-D549-KM-Closing-Package.pdf>

b. A. u

## **Article 1 : Présentation du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience**

Le 24 avril 2019, l'Union des Comores a été frappée lourdement par le passage du Cyclone Kenneth, un des cyclones tropicaux les plus dévastateurs de l'histoire du pays.

Dans le cadre du relèvement de l'Union des Comores à la suite du passage du Cyclone Kenneth, la Banque mondiale et le Gouvernement Comorien ont signé le 25 décembre 2020 un accord de don et de prêt de 45 millions USD au bénéfice du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience (PRPKR). Le projet s'exécute au travers 4 composantes, se présentant comme suit :

Composante 1 : Relèvement et résilience dans le secteur du logement/habitat ;

Composante 2 : Réhabilitation des infrastructures et résilience des zones côtières ;

Composante 3 : Gestion intégrée des risques de catastrophes et CERC<sup>2</sup> ;

Composante 4 : Gestion de projet, gestion des risques, suivi et évaluation

La mise en œuvre du Projet est confiée au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires foncières et des Transports Terrestres (MATUAFTT), à travers une Unité de Gestion de Projet (UGP) créée au sein de la Direction Générale de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire (DGEAT).

Au titre de la mise en œuvre de la Composante 1, l'UGP travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH) et le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB), dont ce dernier apportera un appui technique et contribuera à la mise en œuvre d'un programme de formation et de diffusion/communication promouvant des normes et des pratiques de construction sûres, notamment des techniques de construction d'habitats résilients.

## **Article 2 : Objet du Protocole**

L'objectif de ce protocole est de définir le cadre de collaboration entre d'une part

---

<sup>2</sup> CERC est l'abréviation utilisée pour « Contingent Emergency Réponse Component »: composante d'intervention d'urgence

- le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)
- Et d'autre part la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat et Le LNTPB.

## **CHAPITRE DEUX : RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Dans le cadre du présent protocole, les engagements des parties sont les suivants :

### **Article 3 : Le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment**

Le LNTPB s'engage, **sous la supervision de la DATUH**, à :

- Développer un programme, plan et budget de formation
- Développer les outils didactiques basés sur les critères sismiques et cycloniques sous la forme du Guide de la Reconstruction.
- Former les artisans des communes sinistrées aux techniques de construction résilientes para-cyclonique et parasismiques relatives à l'auto-construction.
- Former les agents des ministères et des institutions affiliées aux techniques de construction résiliente para-cyclonique et parasismique
- Organiser le programme de manière continue et mobile dans les différentes communes
- Accompagner la DATUH dans le processus de prospection du foncier pour les avant-projets sommaires des essais géotechniques susceptibles d'être approfondis au moment de l'exécution.

### **Article 4 : l'Unité de Gestion de Projet**

L'UGP s'engage à

- Gérer tous les aspects administratifs et fiduciaires relatifs à la mise en œuvre de ce protocole
- Effectuer tous les paiements autorisés des factures dans les délais impartis
- Mener à bien toutes les activités de passation de marchés pour toutes les activités du LNTPB qui le requièrent.

sociales et environnementales et les mesures de réduction des impacts négatifs sur l'environnement et les populations pendant les travaux.

## **CHAPITRE TROIS : MISE EN ŒUVRE**

### **Article 5 : Procédures**

Le présent protocole sera mis en œuvre conformément aux procédures administratives, financières et comptables du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience. Le LNTPB préparera et soumettra à la validation de la DATUH, son plan de formation. Chaque activité envisagée par le LNTPB est assujettie à l'élaboration des termes de références (TDR) y afférents, à leur approbation par la DATUH et leur soumission par l'UGP à la Banque mondiale pour avis de non objection, et ce, avant son intégration dans le plan de passation de marchés et/ou plan d'activités. La mise en œuvre de chaque activité donnera lieu à l'élaboration d'un rapport spécifique (technique et financier).

Sont annexés au présent protocole, dont ils font partie intégrante, les documents suivants :

- Extrait de la Composante 1 du document du projet (Annexe 1)
- Accord de financement (Annexe 2)

### **Article 7 : Dispositions finales**

Le présent protocole est élaboré pour toute la durée du projet. Il peut être amendé ou modifié par accord écrit entre les parties.

Chacune des parties contractantes peut le dénoncer à tout moment avec un préavis de deux semaines.

En foi de quoi, les représentants des deux parties, dûment autorisées à cet effet ont signé le présent protocole et y ont apposé leurs sceaux.

**Le présent protocole est rédigé en 3 exemplaires originaux.**

Fait à Moroni

Coordonnateur du Projet



Hassani Bacar Maccha

23 août 2021

Directeur LNTPB



Abdallah

23 août 2021

## **Annexes**

Annexe 1 : Extrait de la Composante 1 du document de projet

Annexe 2 : Accord de financement